

Appel à projets

Qu'est-ce que le FID ?	3
-------------------------------	----------

Ce que nous finançons	3
------------------------------	----------

- | L'Innovation dans toutes ses dimensions
- | Secteurs
- | Géographies

Qui est éligible au FID ?	4
----------------------------------	----------

Principes fondamentaux et critères d'évaluation	4
--	----------

- | Preuve rigoureuse d'impact
- | Coût-efficacité
- | Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité

Stades de financement	5
------------------------------	----------

- | Subventions de préparation - Jusqu'à 50 000 €
- | Stade 1 : Subventions pour pilotes - Jusqu'à 200 000 €
- | Stade 2 : Subventions des expérimentations et positionnement vers le passage à l'échelle - Jusqu'à 1 500 000 €
- | Stade 3 : Subventions de transition vers le passage à l'échelle - 1 500 000 € à 4 000 000 €
- | Subvention Innovation et Politiques Publiques - Jusqu'à 500 000 €
- | Subvention Preuves d'Impact et Politiques Publiques - Jusqu'à 500 000 €

Comment émettre une demande de financement	10
---	-----------

Comment votre candidature est évaluée	10
--	-----------

- Processus d'examen et de sélection
- Revue collaborative
- Critères d'évaluation
 - Innovation
 - Preuve d'impact
 - Coût-efficacité
 - Échelle et viabilité financière
 - Mise en œuvre
 - Équipe de projet

Glossaire	13
------------------	-----------

Qu'est-ce que le FID ?

Le **Fonds d'Innovation pour le Développement (FID)** est une initiative novatrice visant à soutenir les innovations qui contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités dans le monde. Au travers de financements en subvention suivant des modalités flexibles, le FID permet à des équipes innovantes et de recherche de tester de nouvelles idées, prendre des risques stratégiques, démontrer ce qui fonctionne et déployer à large échelle les solutions les plus porteuses d'impact positif et les plus efficaces pour la réduction de la pauvreté et des inégalités¹.

Nos objectifs sont les suivants :

- Encourager et faciliter l'innovation, d'où qu'elle vienne
- Accélérer les innovations de portée mondiale au service de la lutte contre la pauvreté et les inégalités
- Évaluer rigoureusement les nouvelles idées grâce à la collaboration avec des communautés scientifiques
- Soutenir la mise à l'échelle et le déploiement des solutions les plus porteuses d'impact positif

Par le biais de cet appel à projets, nous invitons les équipes innovantes et de recherche du monde entier à postuler au FID pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et les inégalités. Le présent document vous permet de prendre connaissance en détail de ce que le FID finance, qui peut bénéficier d'un financement, les principes clés qui guident les décisions d'attribution, comment émettre une demande de financement, ce qu'il faut attendre du processus de candidature.

Ce que nous finançons

L'Innovation dans toutes ses dimensions

Le FID adopte une compréhension large de ce qui peut constituer une innovation, considérant **toute solution introduisant une amélioration par rapport aux approches existantes en termes de coûts, de rapidité de mise en oeuvre, ou de faisabilité, avec un fort potentiel d'impact à grande échelle sur le développement.**

Cette approche peut inclure un large éventail d'innovations destinées à améliorer la vie des populations vulnérables et comprend, par exemple, des nouvelles méthodes pour renforcer l'accès aux biens et services essentiels, des innovations de processus ou managériales, des améliorations des services publics qui en facilitent l'accès et en optimisent les résultats, ainsi que de nouvelles technologies ou de nouvelles applications de technologies existantes. Les nouvelles approches "basse technologie" (« low-tech ») conçues pour être utiles, durables et accessibles et qui peuvent dans les faits avoir un impact important sur la vie des plus pauvres seront également éligibles.

Secteurs

Le FID est ouvert à des innovations au service de la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans tous les secteurs et encourage les propositions portant sur l'éducation, la santé, le changement climatique et l'égalité de genre. Dans chaque secteur, le FID porte une attention particulière aux innovations ciblant des problématiques particulièrement aiguës pour les populations marginalisées, y compris, par exemple, les femmes et les filles, les minorités sous-représentées, les personnes en situation d'exil et de migration et les personnes déplacées.

Géographies

Le FID est ouvert aux candidatures qui proposent un projet dans tous les pays éligibles à l'aide publique au développement (liste établie par l'OCDE²). Les équipes peuvent déposer leur candidature quels que soient les lieux d'enregistrement des organisations porteuses et partenaires. Cependant, les demandes de subventions de préparation doivent être portées par des organisations ressortissantes de l'un des pays éligibles à l'aide publique au développement.

¹ Le FID est une initiative indépendante hébergée par l'Agence française de développement (AFD). Les subventions disponibles pour les initiatives innovantes seront fournies par l'AFD au titre de l'aide publique au développement (APD), dont les modalités seront décrites dans le présent document.

² Liste établie par l'OCDE : <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/topics/policy-sub-issues/oda-eligibility-and-conditions/Liste-des-beneficiaires-APD-etablie-par-le-CAD-2024-25.pdf>

Qui est éligible au FID ?

Le FID est ouvert aux candidatures de tout type d'entités, porteuses d'une initiative en propre ou en partenariat avec d'autres organisations, y compris, sans s'y limiter : les entités publiques, les entreprises privées à but lucratif, les organisations à but non lucratif et non gouvernementales, les établissements d'enseignement supérieur.

Seules les candidatures individuelles, portées par des personnes indépendantes de toute structure ainsi que les institutions publiques internationales et multilatérales sont inéligibles au FID.

Le FID accepte les demandes de financement d'équipes innovantes et de recherche de toutes nationalités et vivant dans toutes les zones géographiques, mais encourage tout particulièrement les demandes émanant d'organisations basées dans tous les pays éligibles à l'aide publique au développement selon la liste établie par le CAD de l'OCDE, dirigées par et employant une part significative de personnes originaires de ces pays, de personnes s'identifiant comme femmes et de profils issus des minorités sous-représentées.

Le FID accepte les candidatures en français ou en anglais.

Principes fondamentaux et critères d'évaluation

Le FID est conçu pour accélérer le déploiement de solutions efficaces dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, soutenir la production et la mobilisation de données probantes pour améliorer les politiques sociales, ainsi que pour favoriser l'échange de connaissances entre les milieux de la recherche et du développement.

Le FID évalue chaque candidature en fonction de trois critères clés :

- 1 Le potentiel d'impact ;
- 2 Le coût-efficacité estimé ;
- 3 Le potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité.

A ces critères clés s'ajoutent trois critères additionnels : le caractère innovant, la cohérence du plan de mise en œuvre proposé et les compétences de l'équipe projet.

L'analyse se fonde sur les réalisations antérieures avérées ainsi que sur le potentiel d'atteinte des objectifs pour chaque critère par l'innovation introduite.

1 Potentiel d'impact

Des résultats clairs et mesurables démontrent ce qui fonctionne dans le domaine du développement. Le FID s'appuie sur des preuves rigoureuses de l'impact pour déterminer les financements à attribuer et soutient également la recherche afin de générer des preuves scientifiques relatives aux innovations en matière de développement. Le FID sélectionne les candidatures en fonction de ce critère sur la base des preuves existantes et de la théorie du changement présentée.

Les candidatures aux Stades 0 et 1 doivent proposer une théorie du changement étayée et un plan de suivi-évaluation permettant de mesurer la mise en œuvre effective et l'atteinte des résultats du projet. Les candidatures au Stade 2 doivent s'efforcer de présenter des preuves rigoureuses de l'impact avant la fin de la période de la subvention. L'impact de l'innovation sera mesuré au moyen d'une évaluation d'impact avec contrefactuel. Au Stade 3, le FID requiert des candidatures qu'elles démontrent des preuves rigoureuses de la relation de cause à effet directe entre l'innovation introduite et l'impact sur l'amélioration de vie des personnes vulnérables. Ces preuves doivent avoir été produites par des évaluations d'impact en amont de la candidature, et ont idéalement fait l'objet d'examens critiques par des pair.e.s et de publications scientifiques.

Pour la subvention « Innovation et Politiques Publiques », les candidatures doivent soit fournir un plan démontrant leur engagement dans une démarche d'évaluation d'impact avec contrefactuel à court ou moyen terme, soit fournir les résultats d'évaluations d'impact déjà réalisées.

Pour la subvention « Preuves d'Impact et Politiques Publiques », les candidatures doivent démontrer comment les activités proposées peuvent influencer la prise de décision de politiques publiques sur la base de preuves d'impact et de coût-efficacité et visant à améliorer à grande échelle la vie des personnes les plus vulnérables.

2 Coût-efficacité

Le FID investit dans des solutions porteuses d'un impact potentiel plus élevé que les solutions existantes pour chaque euro financé. En adoptant une approche coût-efficacité exigeante, le FID cherche à identifier des innovations en mesure de démontrer les meilleurs résultats à moindre coût ou les plus efficaces pour relever les défis du développement, au regard des propositions alternatives. Une innovation peut optimiser son coût-efficacité en réduisant ses coûts ou en

augmentant son impact.

Les candidatures aux Stades 0 et 1 doivent être en mesure de présenter explicitement le potentiel de coût-efficacité de l'innovation c'est à dire de présenter des arguments convaincants selon lesquels la solution présente un potentiel d'impact plus élevé, plus rapide ou à moindre coût que les solutions alternatives.

Les candidatures au Stade 2 doivent simultanément dérouler la proposition et collecter des données significatives afférentes aux coûts afin de pouvoir mener une recherche de coût-efficacité solide avant la fin de la période de subvention. Le FID requiert des candidatures au Stades 3 qu'elles aient démontrées de manière convaincante que leur solution est plus efficiente que les approches existantes.

Les candidatures au Stade Innovation et Politiques Publiques doivent soit inclure des plans d'analyse du rapport coût-efficacité de leur innovation, soit montrer qu'une telle analyse existe déjà.

Les candidatures au Stade Preuves d'Impact et Politiques Publiques devront elles par déclinaison argumenter du potentiel d'améliorer l'efficience de l'utilisation des fonds publics, en comparaison aux coûts investis dans le projet.

3 Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité

L'objectif principal du FID est d'accélérer des solutions à haut potentiel d'impact pour le développement, qui pourront être déployées à large échelle en vue d'améliorer des millions de vies. Ces innovations doivent démontrer la possibilité d'un passage à l'échelle viable, que ce soit par le biais du secteur public, du secteur privé ou d'un financement hybride, et être en mesure de démontrer que l'innovation peut se déployer sans un soutien continu du FID et être appuyée dans le temps long autant que nécessaire pour générer un impact sur le développement. Les innovations doivent être caractérisées par une appropriation locale, une contextualisation appropriée, une équipe compétente et expérimentée ainsi que des partenariats essentiels à la durabilité.

Considérant la diversité des voies possibles par lesquelles les innovations peuvent passer à l'échelle, et soulignant le rôle majeur des partenariats publics, le FID ne vise pas de manière systématique à ce que la structure porteuse candidate soit l'organisation qui in fine conduise le passage à l'échelle de l'innovation ; de nombreux passages à l'échelle engagés favorablement à l'issue d'innovations probantes impliquent la contribution d'organisations non gouvernementales et/ou d'unités de recherche qui appuient une ou plusieurs entités publiques dans le déploiement d'innovations à large échelle. Pour des Stades, il est attendu que les candidatures démontrent l'existence préalable de partenariats solides avec des partenaires de mise à échelle.

En complément de ces trois critères clés, le FID évalue également le caractère innovant de l'innovation proposée ; la cohérence du plan de mise en œuvre proposé (reposant sur la bonne compréhension du contexte et l'ancrage terrain de la candidature ; les réalisations antérieures en matière de mise en œuvre de programmes ; les actions présentées pour la mise en œuvre de stratégies de collecte de données scientifiques et de recherche adéquates) ; et les compétences de l'équipe projet , et notamment, à titre d'exemple, si elle est en mesure de fédérer des expertises et une expérience avérées en lien avec la proposition.



Stades de financement

Le FID déploie six stades de subventions. Les cinq premiers stades, de 0 à 3, et Innovation et Politiques Publiques, suivent une approche par phases successives de développement de l'innovation ; cette approche permet d'optimiser le niveau de financement attribué en adéquation avec la solidité des preuves de l'impact, du coût-efficacité et du potentiel de déploiement de l'innovation. Le sixième stade, Preuves d'Impact et Politiques Publiques, vise à répondre aux besoins des entités publiques pour prendre des décisions basées sur des preuves d'impact.

Le FID est ouvert aux candidatures pour tout type de subvention ; les organisations qui postulent n'ont pas besoin, par exemple, de démarrer par une subvention de Stade 0 pour ensuite prétendre à un financement de Stade 1. En revanche, les organisations candidates aux Stades 1, 2, 3 ou Innovation et Politiques Publiques devront s'assurer qu'elles remplissent déjà les conditions du stade précédent avant de présenter leur demande, et ce, même si cette première phase de leur développement était appuyée par une autre source de financement. Le FID se réserve le droit d'envisager d'attribuer aux innovations des types de subventions ou niveaux de financement différents de ceux sollicités par la candidature initiale³.

Subventions de préparation | Jusqu'à 50 000 €

Les subventions de préparation – stade signature du FID - sont des subventions de faible montant destinées à l'amorce de projets qui peuvent être utilisées pour soutenir l'élaboration de propositions pour les Subventions de Stade 1, 2 ou 3 et visant les candidatures

prometteuses qui, autrement, auraient eu moins de possibilités d'obtenir un financement d'un fonds compétitif tel que le FID.

Bien que l'éligibilité géographique pour les quatre autres stades de financement soit beaucoup plus large, les subventions de préparation de projet du Stade 0 sont principalement **destinées aux candidatures émanant des pays éligibles à l'aide publique au développement selon la liste établie par le CAD de l'OCDE**.

³ Cela peut se traduire par des amendements et des modifications de la proposition originale, dans le cadre d'un échange entre l'équipe candidate et celle du FID ou le Comité de revue après la soumission de la demande. Pour plus de détails, veuillez consulter la section sur le [remaniement collaboratif et les modifications des propositions soumises](#).

Conditions de candidature :

Pour être en mesure de recevoir une subvention de préparation, les équipes candidates doivent identifier le stade de financement auquel elles envisagent de prétendre à l'issue de la subvention de préparation. La demande de Subvention de préparation doit démontrer le potentiel de la candidature à soumettre une future demande solide pour un financement de Stade 1, 2 ou 3, conformément aux trois principes fondamentaux du FID, à savoir la **preuve rigoureuse de l'impact**, le **coût-efficacité**, et le **potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité**. Pour chacun de ces principes fondamentaux, la proposition doit démontrer le potentiel de réalisation des exigences pour le stade proposé de la future demande⁴.

En outre, les candidatures pour une **Subvention de préparation** doivent démontrer la pertinence avérée d'un soutien d'une telle subvention. L'équipe doit présenter des arguments convaincants sur la manière dont la Subvention de préparation sera utilisée pour soutenir le développement d'une proposition susceptible de répondre aux critères nécessaires pour une subvention ultérieure de Stade 1, 2 ou 3. Elle doit également détailler clairement le soutien nécessaire pour combler les principales lacunes ou résoudre les questions clés avant la soumission d'une future demande, et la manière dont le financement proposé sera utilisé pour combler ces lacunes ou répondre à ces questions.

Parmi les exemples d'activités que les Subventions de préparation peuvent soutenir, citons : le recrutement d'organisations partenaires qui seront importantes pour le déploiement et la mise à l'échelle de l'innovation pour le développement, le financement de personnel ou d'autres dépenses de fonctionnement pour développer un prototype ou explorer le potentiel d'une nouvelle innovation avant de s'engager dans un essai pilote complet ou une évaluation d'impact⁵, le développement des capacités des organisations candidates ou partenaires, y compris la mise en œuvre d'une formation pertinente ou le développement de systèmes de gestion des données nécessaires pour mettre en œuvre l'innovation prévue, des études de marché ou évaluations des besoins pour étudier la demande potentielle existante.

Stade 1 : Subventions de pilotes | Jusqu'à 200 000 €

Le FID finance les Subventions de pilotes pour la réalisation de **pilotes d'innovations qui se situent aux prémices de leur développement et qui ont besoin d'être testées en conditions réelles afin de consolider les bases de leur modèle et établir leur viabilité à petite échelle**, et incluant la validation des hypothèses relatives à leur viabilité opérationnelle, sociale et financière. À ce stade, le FID soutient uniquement les innovations ayant déjà fait l'objet d'une première phase de prototypage et qui sont prêtes à être expérimentées en conditions réelles.

Parmi les activités que les subventions du Stade 1 sont susceptibles de financer, citons par exemple : l'exploration de différents modèles de mise en œuvre de l'innovation; la recherche avancée sur l'expérience utilisateur.ice.s sur un prototype existant ou encore la documentation des impacts sociaux et des coûts réels de la mise en œuvre de la solution.

Conditions de candidature :

Pour être en mesure de recevoir une subvention de Stade 1, les équipes candidates doivent démontrer les éléments suivants pour chacun des trois principes fondamentaux du FID :

- 1 Preuve rigoureuse de l'impact.** Les équipes candidates doivent faire la démonstration du bénéfice potentiel de leur innovation sur la vie des personnes touchées par le défi du développement ciblé. Bien qu'il ne soit pas nécessaire à ce stade de fournir des preuves rigoureuses du lien de cause à effet entre la solution introduite et l'impact visé, une solide théorie du changement qui justifie comment et pourquoi leur innovation est susceptible de générer un impact positif sur le développement doit être présentée. Le FID valorise toute preuve ou tout résultat de recherche pertinent qui démontre pourquoi l'innovation est nécessaire, comme la preuve que la demande ou l'intérêt d'une population pour l'innovation est avérée. Pour être plus solide, la demande devra s'appuyer sur des preuves rigoureuses et chiffrées étayant la théorie du changement. Les équipes candidates doivent prévoir un plan de suivi-évaluation et de collecte de données pendant la période de la subvention, afin de tester les hypothèses clés de la théorie du changement et d'illustrer les résultats sur le plan économique et social et les coûts réels de la mise en œuvre de la solution.
- 2 Coût-efficacité.** Les équipes candidates à un Stade 1 doivent expliquer clairement en quoi leur innovation a le potentiel d'être plus efficiente pour relever les défis du développement, c'est à dire d'avoir des meilleurs résultats que les solutions existantes à coût équivalent. Elles présenteront les solutions existantes pour répondre au défi de développement ciblé et dans quelle mesure leur innovation est susceptible d'être plus efficace une fois passée à échelle, en décrivant explicitement les coûts et l'impact attendus.
- 3 Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité.** Les équipes candidates doivent être en mesure de démontrer que leur innovation a le potentiel de toucher durablement un grand nombre de personnes si elle est mise en œuvre à l'échelle. Elles doivent décrire comment elles visent à ce que leur innovation soit soutenue financièrement à l'échelle. Elles doivent également identifier les types de partenaires qui, selon elles, seront pertinents pour la mise à l'échelle et le financement de l'innovation, décrire dans quelle mesure de telles relations ont déjà été établies et expliquer pourquoi ces partenaires investiront pour passer l'innovation

à l'échelle.

- 4 Par exemple, un candidat qui soumet une proposition de subvention pour la préparation d'une future subvention pour pilotes de phase 1 doit, lorsqu'il examine les preuves d'impact, présenter une solide théorie du changement qui justifie comment et pourquoi les activités dans le cadre d'une future subvention pour pilotes de phase 1 sont susceptibles de générer un impact positif sur le développement. Autre exemple, lorsqu'il s'agit d'aborder la question de l'échelle et de la durabilité, les demandes de subvention de préparation pour une future subvention de transition vers l'échelle de phase 3 doivent aborder les ressources nécessaires pour mettre l'innovation à l'échelle dans le temps, les ressources qui ont été obtenues, ainsi que leurs plans et leur vision de la manière dont les ressources seront obtenues à l'avenir.
- 5 À noter que toutes les subventions du FID, y compris les subventions de préparation et les subventions pour pilotes de Stade 1, doivent concerner des innovations ayant déjà été prototypées et qui sont prêtes à être testées en conditions réelles.

Stade 2 : Subventions des expérimentations et positionnement vers le passage à l'échelle

Jusqu'à 1 500 000 €

Le FID finance les Subventions de test et positionnement vers le passage à l'échelle de Stade 2, **afin d'évaluer la probabilité que les innovations puissent avoir un impact et une viabilité à plus grande échelle**. Les candidatures retenues auront déjà mené avec succès des essais pilotes en conditions réelles, satisfaisant ainsi aux conditions d'une subvention de Stade 1; elles devront inclure des plans pour suivre et évaluer rigoureusement le rapport coût-efficacité et la faisabilité opérationnelle de leur innovation. Les candidatures retenues pour une subvention de Stade 2 doivent soit avoir déjà collecté des preuves rigoureuses du lien de cause à effet entre la solution introduite et l'impact visé, soit prévoir d'effectuer une évaluation rigoureuse de l'impact pendant la période de subvention de Stade 2.

Parmi les activités que les subventions de Stade 2 peuvent soutenir, on peut citer : les évaluations d'impact, les études de marché supplémentaires et l'expansion opérationnelle des innovations de manière à positionner l'innovation en vue d'une transition à l'échelle, par exemple en testant des approches alternatives de mise en œuvre.

Conditions de candidature :

Pour être en mesure de recevoir un financement de Stade 2, les équipes candidates doivent démontrer les éléments suivants pour chacun des trois principes fondamentaux du FID :

- 1 **Preuve rigoureuse de l'impact.** Les équipes candidates doivent soit démontrer qu'il existe déjà des preuves rigoureuses du lien de cause à effet entre leur innovation et l'impact visé sur un résultat de développement particulier dans un contexte similaire, soit fournir un plan pour effectuer une évaluation rigoureuse de l'impact pendant la période de subvention de Stade 2. Il n'est pas nécessaire que les preuves préalables de l'impact aient déjà été produites en amont de la candidature. La mesure de l'impact doit évaluer les résultats finaux (par exemple, les vies sauvées, les revenus supplémentaires générés) et/ou les résultats intermédiaires pour lesquels il existe déjà des preuves rigoureuses (par exemple, il est prouvé que la vaccination améliore la santé, et l'évaluation propose de mesurer l'augmentation des taux de vaccination). L'évaluation d'impact doit avoir une puissance statistique suffisante et inclure un contrefactuel crédible de ce qui se serait passé en l'absence de l'innovation en s'appuyant sur un groupe de contrôle comparable en tout point au groupe bénéficiaire de l'intervention. Dans l'idéal, ces preuves seraient générées par un essai contrôlé randomisé⁶. Si les preuves sont ou doivent être produites par une autre méthode, la méthode d'évaluation proposée doit être justifiée.
- 2 **Coût-efficacité.** Les équipes candidates doivent soit inclure des plans d'analyse du rapport coût-efficacité de leur innovation, soit montrer qu'une telle analyse existe déjà. Cette analyse doit inclure une discussion sur les coûts actuels et futurs probables de l'innovation, sur le rapport coût-efficacité de l'innovation par rapport aux solutions alternatives (y compris le statu quo), ainsi que sur les principaux facteurs de coûts attendus liés au passage à l'échelle de l'innovation.
- 3 **Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité.** Les équipes candidates doivent démontrer de manière convaincante que leur innovation a le potentiel d'atteindre et de bénéficier durablement à un grand nombre de personnes lorsqu'elle est mise en œuvre à l'échelle. Elles doivent présenter les ressources qu'elles s'attendent à devoir consacrer à la mise à l'échelle de l'innovation dans la durée, ainsi que leurs plans et leur vision sur la manière dont ces ressources seront obtenues et auprès de qui. Les candidatures doivent identifier les types de partenaires qui seront pertinents pour la mise à l'échelle et l'accessibilité de l'innovation. Elles doivent également décrire dans quelle mesure de telles relations ont déjà été établies, et idéalement fournir des preuves de l'existence de ces partenariats. Le FID encourage les candidatures qui prévoient, dès ce stade, la participation d'organisations partenaires nécessaires à la mise à l'échelle de l'innovation proposée.

Stade 3 : Subventions de transition vers le passage à l'échelle | 1 500 000 € à 4 000 000 €

Le FID finance les Subventions de transition vers le passage à l'échelle de Stade 3 pour soutenir la transition de **solutions rigoureusement testées et validées en vue d'une mise à l'échelle généralisée**, comme par exemple le déploiement à l'échelle nationale ou dans de nouveaux contextes d'une innovation ayant fait la preuve de son impact, dans le but de parvenir à une adoption généralisée dans un ou plusieurs pays.

Les innovations de Stade 3 doivent témoigner de réalisations antérieures avérées, avoir démontré de manière rigoureuse leur impact dans une relation de cause à effet à travers des évaluations d'impact réalisées en amont de la candidature, et sur cette base, établi de manière probante la démonstration de leur efficience à large échelle, satisfaisant ainsi aux conditions d'octroi du Stade 2.

Parmi les activités que les subventions de Stade 3 sont susceptibles de financer, citons par exemple : l'adaptation de l'innovation à de nouveaux contextes similaires; la conduite d'essais supplémentaires afin de déterminer dans quelle mesure les preuves de l'impact de l'innovation recueillies dans une géographie ou un contexte donnés sont applicables dans de nouvelles zones géographiques ou de nouveaux contextes, l'évaluation des moyens nécessaires en vue de maintenir un niveau d'efficacité optimal à l'échelle, la résolution des problèmes opérationnels liés au passage à l'échelle de l'innovation et l'amorce du processus.

6 Les méthodes d'évaluation basées sur une comparaison de résultats pré et post intervention sans groupe de comparaison ne présentent généralement pas un niveau de rigueur suffisant pour une subvention de Stade 2.

7

Conditions de candidature :

Pour être en mesure de recevoir un financement de Stade 3, les équipes candidates doivent démontrer les éléments suivants pour chacun des trois principes fondamentaux du FID :

- 1 Preuve rigoureuse de l'impact.** Les équipes candidates doivent démontrer de manière rigoureuse le lien direct de cause à effet entre leur innovation et l'impact sur un résultat d'intérêt. Les preuves de l'impact doivent exister avant la demande de financement et doivent découler d'une évaluation d'impact rigoureuse attestant des résultats (par exemple, vies sauvées, Espérance de vie corrigée de l'incapacité (EVCI), revenus supplémentaires générés) ou des résultats intermédiaires pour lesquels des preuves rigoureuses existent déjà (par exemple, il est prouvé que les vaccinations améliorent les résultats en matière de santé, et l'évaluation démontre une augmentation des taux de vaccination). Les évaluations d'impact sous-jacentes doivent avoir une puissance statistique suffisante et inclure un contrefactuel crédible de ce qui se serait passé en l'absence de l'innovation en s'appuyant sur un groupe de contrôle comparable en tout point au groupe bénéficiaire de l'intervention. Dans l'idéal, ces preuves sont générées dans le cadre d'un essai contrôlé randomisé ⁷. Si les preuves sont ou doivent être produites par une autre méthode, la méthode d'évaluation proposée doit être justifiée. Les candidatures seront plus solides si les preuves sous-jacentes sont examinées par des pair.e.s, publiées ou diffusées à grande échelle. En outre, les équipes candidates doivent décrire clairement les enseignements visés au cours des activités de mise à l'échelle proposées. Le FID n'exige pas qu'une évaluation rigoureuse supplémentaire soit mise en œuvre au cours d'une subvention de Stade 3. En revanche, les candidatures solides pour un financement de Stade 3 incluront les questions clés qui restent à investiguer et un plan pour y répondre, soit de manière autonome, soit en lien avec les organisations partenaires au cours des activités proposées.
- 2 Coût-efficacité.** Les équipes candidates doivent démontrer de manière convaincante, sur la base de la mesure d'impact sous-jacente, que l'innovation passée à l'échelle présente un rapport coût-efficacité meilleur par rapport à d'autres solutions. Ces preuves ne doivent pas être produites dans le cadre de la candidature, mais doivent exister en amont. Les équipes candidates doivent inclure des détails sur les coûts et les impacts attendus de l'innovation ainsi que sur les principaux facteurs de coût et d'efficacité du passage à l'échelle de l'innovation.
- 3 Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité.** Les équipes candidates doivent démontrer que leur innovation est en voie de toucher et de bénéficier durablement à un très grand nombre de personnes. Les équipes candidates doivent présenter les ressources nécessaires pour mettre à l'échelle l'innovation dans la durée, indiquer celles de ces ressources qui ont été obtenues, et détailler leurs plans concernant la manière dont les ressources seront obtenues à l'avenir. Elles doivent identifier et résoudre les problèmes opérationnels liés à la mise à l'échelle, et inclure des plans permettant d'affiner et d'itérer le cheminement vers la mise à l'échelle. Les candidatures seront plus solides si elles incluent des preuves de l'engagement du ou des entités publiques du ou des pays concernés ainsi que d'autres entités qui participeront à la mise à l'échelle de l'innovation.

Subventions Innovation et Politiques Publiques Jusqu'à 500 000 €

La Subvention Innovation et Politiques Publiques finance l'adaptation d'une innovation spécifique ayant pour vocation d'être mise en œuvre à l'échelle par une entité publique, en se basant sur des preuves d'impact.

Les subventions Innovation et Politiques Publiques sont dédiées aux entités publiques qui souhaitent intégrer une innovation dans leurs politiques publiques et qui s'engagent dans une démarche d'informer sa mise à l'échelle par les preuves d'impact, par exemple à travers le recours à une évaluation d'impact avec contrefactuel, à court ou moyen terme, soit sur la durée du financement, soit à la suite de celui-ci, ou par l'utilisation de preuves d'impact existantes.

Les entités publiques peuvent être accompagnées par un ou plusieurs partenaires qui devront démontrer dans la candidature de leurs capacités et expertises sur l'innovation, de la théorie qui sous-tend la ou les innovations dont elles proposent d'appuyer l'adoption, du contexte et des systèmes dans lesquels elles s'inscrivent, ainsi que de leur expérience à travailler avec des entités publiques. Les équipes candidates devront démontrer d'un engagement entre l'entité publique et le partenaire (MoU, contrat, etc.), de la qualité de leur relation, et fournir une explication convaincante montrant que l'appui technique est stratégiquement positionné au sein de l'entité publique, lui permettant de déployer efficacement l'innovation.

Parmi les activités que les Subventions Innovation et Politiques Publiques sont susceptibles de financer, citons par exemple : l'adaptation des innovations au systèmes publics; la contextualisation et la réplication de résultats tirés d'évaluations existantes; le diagnostic des capacités au sein de l'entité publique ; l'élaboration de guides détaillés et outils de mise en œuvre ; la formation des agents du service public ; etc.

Pour pouvoir prétendre à une Subvention Innovation et Politiques Publiques, un pilote de l'innovation en conditions réelles, doit avoir été mené avec succès, équivalent à une subvention de Stade 1. Si ce pilote n'a pas été mené par l'entité publique ou un partenaire du projet, une justification devra être fournie quant aux capacités des organisations candidates pour sa mise en œuvre.

Conditions de candidature :

Pour pouvoir prétendre à une Subvention Innovation et Politiques Publiques, les équipes candidates doivent faire la preuve des éléments suivants :

a **Preuve rigoureuse de l'impact** - les équipes candidates peuvent s'inscrire dans deux scénarii :

1. Si le projet a été piloté mais qu'il n'existe pas encore de preuves préalables de l'impact, le partenaire public doit fournir un plan démontrant son engagement dans une démarche d'évaluation d'impact avec contrefactuel à court ou moyen terme, soit pendant la durée du financement, soit à la suite de celui-ci.
2. S'il existe déjà des preuves d'impact du lien de cause à effet entre l'innovation et l'impact visé, la mesure de l'impact doit avoir évalué les résultats finaux (par exemple, les vies sauvées, les revenus supplémentaires générés) et/ou les résultats intermédiaires pour lesquels il existe déjà des preuves d'impact (par exemple, il est prouvé que la vaccination améliore la santé, et l'évaluation propose de mesurer l'augmentation des taux de vaccination). L'évaluation d'impact doit avoir une puissance statistique suffisante et inclure un contrefactuel crédible de ce qui se serait passé en l'absence de l'innovation. Dans l'idéal, ces preuves ont été générées par un essai contrôlé randomisé. Si les preuves ont été produites par une autre méthodologie, la méthode d'évaluation utilisée doit être justifiée.

b Coût-efficacité. Les équipes candidates doivent soit inclure des plans d'analyse du rapport coût-efficacité de leur innovation, soit montrer qu'une telle analyse existe déjà. Cette analyse doit inclure une discussion sur les coûts actuels et futurs probables de l'innovation, sur le rapport coût-efficacité de l'innovation par rapport aux solutions alternatives (y compris le statu quo), ainsi que sur les principaux facteurs de coûts et d'efficacité attendus liés au passage à l'échelle par le partenaire public de l'innovation, y compris les coûts par bénéficiaire, les coûts marginaux d'adoption, et les barrières financières à l'adoption. Dans les cas où le coût-efficacité de l'innovation n'a pas encore été analysé, la candidature doit inclure des plans sur la manière dont les coûts seront mesurés pendant la période de subvention.

c Portage institutionnel, Potentiel de déploiement à large échelle, et Durabilité. Les équipes candidates doivent décrire le plan de transformation à long terme des systèmes, des capacités, des ressources humaines, des ressources financières, et des processus nécessaires pour l'adoption et la mise en œuvre à l'échelle de l'innovation par le partenaire public. Les équipes candidates doivent démontrer de manière convaincante que leur innovation a le potentiel d'atteindre et de bénéficier durablement à un grand nombre de personnes lorsqu'elle est mise en œuvre à l'échelle par le partenaire public. Elles doivent présenter les ressources qu'elles s'attendent à devoir consacrer à la mise à l'échelle de l'innovation dans la durée, ainsi que leurs plans et leur vision sur la manière dont ces ressources seront obtenues et auprès de qui.

Subventions Preuves d'Impact et Politiques Publiques

Jusqu'à 500 000 €

La Subvention Preuves d'Impact et Politiques Publiques finance les projets dédiés à répondre aux besoins des entités du secteur public pour prendre des décisions basées sur des preuves d'impact.

Les subventions Preuves d'Impact et Politiques Publiques sont dédiées aux entités publiques qui s'engagent dans une démarche d'inclure les preuves d'impact dans leurs processus de décisions de politiques publiques, en leur permettant de mettre en place les systèmes, capacités, ressources et processus nécessaires à celles-ci. Les entités publiques candidates devront démontrer leur engagement dans l'expérimentation de politiques publiques, par exemple par l'utilisation de preuves d'impact existantes pour informer leurs décisions politiques, ou à travers le recours plus systématique à des évaluations d'impact avec contrefactuel, à court ou moyen terme, soit pendant la durée du financement, soit à la suite de celui-ci. Elles doivent aussi démontrer de leurs capacités à mettre en œuvre ces politiques publiques.

Les entités publiques peuvent être accompagnées par un ou plusieurs partenaires techniques qui devront démontrer dans la candidature de leurs capacités et expertises à répondre aux besoins du partenaire public, et de leur expérience à travailler avec des entités publiques. Les équipes candidates devront démontrer d'un engagement entre l'entité publique et le partenaire technique (MoU, contrat, etc.), de la qualité et de l'historique de leurs relations, et fournir une explication convaincante montrant que l'appui technique est stratégiquement positionné au sein de l'entité publique.

Parmi les activités que les subventions Preuves d'Impact et Politiques Publiques sont susceptibles de financer, citons par exemple : le renforcement des systèmes de données; le renforcement de capacités sur les méthodologies d'évaluation d'impact et leur mise en œuvre; l'utilisation de preuves d'impact existantes; le développement d'agendas de recherche, la mise en place de partenariats de recherche; etc.

Conditions de candidature :

Pour pouvoir prétendre à une Subvention Preuves d'Impact et Politiques Publiques, les équipes candidates doivent faire la preuve des

éléments suivants :

- a Prise de décisions basées sur des preuves d'impact:** Les équipes candidates doivent démontrer comment les activités proposées peuvent influencer la prise de décision de politiques publiques sur la base de preuves d'impact et de coût-efficacité et visant à améliorer à grande échelle la vie des personnes les plus vulnérables. Les équipes candidates doivent présenter une théorie du changement démontrant clairement que les activités proposées ont le potentiel de générer des améliorations réelles et substantielles dans la vie des personnes pauvres et/ou marginalisées en permettant d'adapter, piloter, évaluer ou mettre à l'échelle des Politiques Publiques basées sur des preuves d'impact et de coût-efficacité.
- b Efficience:** Le FID projette que des montants relativement faibles de financements puissent s'avérer hautement catalytiques. Les équipes candidates doivent argumenter du potentiel d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des fonds publics, en comparaison aux coûts investis dans le projet. Elles doivent décrire les facteurs de coûts de mise en œuvre prévus et justifier clairement du nombre de bénéficiaires atteignables, de l'enveloppe budgétaire affectée et des résultats de développement attendus.
- c Portage institutionnel et Durabilité :** Les candidatures doivent décrire le plan de transformation à long terme des systèmes, des capacités, des ressources humaines, des ressources financières, et des processus nécessaires à la prise de décisions basées sur des preuves d'impact de l'entité publique. Elles doivent aussi démontrer le potentiel de durabilité des activités proposées sur le long terme, y compris de leur continuité au-delà de la période de financement proposée. Les candidatures retenues doivent attester d'une compréhension approfondie des dynamiques politiques pertinentes, du contexte et des systèmes dans lesquels elles s'inscrivent et des fenêtres d'opportunité qui soutiennent la mise en place du projet sur la durée du financement et à plus long terme.

Comment émettre une demande de financement

L'appel à projets du FID est ouvert tout au long de l'année. Pour être recevables, les candidatures doivent être déposées via le portail en ligne du FID accessible à l'adresse suivante :

Envoyer une candidature → <https://fundinnovation.dev/>

Comment votre candidature est évaluée

Processus d'examen et de sélection

Le processus d'examen des candidatures comprend trois phases principales :

- 1 Demande initiale :** les équipes candidates soumettent une demande initiale concise, [via un formulaire de candidature en français ou en anglais consultable ici, sur le portail en ligne du FID](#). Ces candidatures sont alors examinées par l'équipe du FID qui utilise, pour ce faire, des grilles de notation standardisées afin d'éliminer les propositions non éligibles. Le FID s'engage à examiner le dossier, à prendre une décision et à tenir informée l'équipe candidate dans un délai de **trois mois environ** à compter de la réception de la demande.
- 2 Collecte d'informations complémentaires :** les équipes candidates dont la demande initiale est retenue sont invitées à l'exposer plus en détails dans le cadre d'échanges avec l'équipe du FID. **Il pourra leur être demandé de fournir des documents supplémentaires sur des questions spécifiques. Le FID pourra s'entretenir avec des partenaires sur la proposition et solliciter une ou plusieurs personnalités externes disposant d'une expertise avérée dans le secteur, le contexte d'intervention ou de compétences techniques pertinentes** pour apporter une contribution non contraignante à la demande. Tout au long de ce processus, l'équipe du FID peut **fournir à l'équipe candidate des commentaires relatifs** à sa proposition, en suggérant notamment de modifier le montant et/ou le type de financement sollicités. Cette étape du processus, qui peut s'étendre sur environ **1 à 4 mois**, donne lieu à un **dossier de synthèse et à une recommandation de financement** à destination du Comité de revue dans le cas où la candidature est retenue par l'équipe du FID.
- 3 Convocation et recommandations du Comité de revue :** les recommandations finales concernant les décisions de financement des candidatures seront émises par le Comité de revue du FID, composé d'experts qualifiés.

Sur recommandation du Comité de revue, la candidature peut être acceptée, faire l'objet de demandes de modifications requises pour finaliser l'attribution de financement, ou être rejetée.

À l'issue du processus d'examen (la soumission est simplifiée pour les candidatures à la Subvention de préparation), l'équipe du FID s'assure que la candidature répond aux exigences de conformité, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. La décision d'attribution des fonds est prise par la directrice exécutive ou son

Conseil de Direction sur la base de l'avis du Comité de Revue et des résultats des diligences de conformité. L'équipe du FID et l'équipe candidate finalisent et signent la convention de financement. La convention de financement sera exécutée et le financement versé selon les conditions énoncées dans la convention signée par l'organisation retenue et la direction exécutive du FID.

Revue collaborative et modifications des propositions soumises

Dans le cadre du processus d'examen des candidatures, le FID peut collaborer avec les équipes candidates pour apporter des modifications aux propositions de financement soumises. Ces modifications peuvent intervenir au cours de la phase d'examen de la demande, lorsque l'équipe du FID recueille des informations supplémentaires, ou à la suite des délibérations et des recommandations du Comité de revue. Les modifications éventuelles suggérées par l'équipe du FID ou le Comité de revue peuvent inclure : un financement à un stade différent de celui proposé à l'origine (par exemple, les activités proposées dans une demande de subvention de Stade 2 peuvent intéresser l'équipe du FID, mais il s'avère qu'elles n'ont pas encore satisfait aux exigences de pilotage, de sorte que la proposition est recommandée pour examen en tant que subvention de Stade 1) ; l'ajustement du montant global du financement demandé afin d'ajouter ou de supprimer des activités ; la révision des questions ou des méthodologies d'évaluation ; le développement de partenariats engagés avec des personnes ou des organisations clés nécessaires à la réussite du projet mais non incluses dans la demande initiale ; ou d'autres modifications techniques de fond qui sont jugées essentielles à la réussite du projet. Les modifications et amendements proposés par l'équipe du FID et le Comité de revue sont pris en compte par l'équipe candidate si elle le souhaite, elles peuvent cependant être considérées comme une condition préalable nécessaire au financement des activités proposées.

Critères d'évaluation

Le FID évalue chaque demande en fonction de 3 critères clés et de 3 critères additionnels pour évaluer et sélectionner les candidatures tout au long du processus, les notes étant attribuées en fonction du caractère complet et adéquat des réponses apportées par la candidature à chaque critère et les sections étant pondérées de manière équivalente.

1 Potentiel de l'impact

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Théorie crédible du changement qui s'appuie sur des preuves existantes (lorsqu'elles sont pertinentes ou disponibles), provenant soit de sources issues d'une évaluation par les pair.e.s, publiées ou vulgarisées, soit d'expérimentations antérieures.
- Explication claire des questions clés auxquelles les activités proposées se proposent de répondre et des précisions sur la façon dont les activités généreront des réponses à ces questions.
- Choix d'une méthodologie d'évaluation adaptée aux stades et aux questions permettant d'évaluer le rapport coût-efficacité et les impacts de l'innovation sur le développement. Description de la puissance statistique et des hypothèses correspondantes pour les évaluations générant des preuves rigoureuses du lien de cause à effet entre l'innovation introduite et l'impact généré.
- Des mesures bien définies et significatives permettant d'évaluer la réussite potentielle du projet (par exemple, viabilité opérationnelle, coûts complets, lien de cause à effet entre l'innovation introduite et l'impact généré, coût-efficacité, portée, impact social).
- Explication claire de la manière dont les données seront collectées.

2 Le coût-efficacité estimé

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Démonstration crédible que l'innovation obtient les meilleurs résultats à moindre coût et les plus efficaces en regard des solutions existantes ou du statu quo.
 - Explication claire des coûts de l'innovation par bénéficiaire ou unité traitée, y compris les coûts fixes et variables.
 - Analyse de l'évolution prévue des coûts et du rapport coût-efficacité et au moment du passage à l'échelle.

3 Echelle et durabilité

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Probabilité d'atteindre durablement et de bénéficier de manière significative à la vie d'un grand nombre de personnes à large échelle.
- Évaluation réaliste des défis et des risques actuels et anticipés, ainsi que des réponses concrètes qui permettraient d'y faire face.

- Selon le stade visé, compréhension adéquate du montant et de la (des) source(s) de financement nécessaires pour le passage à l'échelle de l'innovation dans la durée.
- Selon le stade visé, partenariats ou engagements de la part des partenaires techniques et financiers appropriés.
- Preuve que l'équipe candidate et/ou ses partenaires apportent à l'activité des ressources supplémentaires adaptées à chaque stade (par exemple, financement, contributions en nature, etc.)
- Projections claires et réalistes permettant d'assurer la viabilité financière à long terme de l'innovation à grande échelle, par le biais d'une croissance des ressources financières, d'une augmentation du nombre de bénéficiaires, d'une meilleure appropriation, etc., ainsi qu'une stratégie adaptée à chaque stade et un historique des soutiens financiers mobilisés et des engagements des parties prenantes.

4 Caractère innovant (critère additionnel)

Le FID évalue chaque demande en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Énoncé convaincant du problème, comprenant une explication crédible de son impact sur la vie des gens et de la manière dont sa résolution peut réduire la pauvreté ou les inégalités.
- Explication claire de l'innovation et de la manière dont elle aborde le problème.
- Explication crédible et articulation claire du nombre de personnes concernées par le problème tant au niveau local (dans la zone de mise en œuvre) que mondial.
- Explication crédible et articulation claire du nombre de personnes impactées par l'innovation proposée, ainsi que de la portée potentielle de l'impact dans la durée.
- Identification claire des bénéficiaires cibles de l'innovation, y compris des informations générales concernant les données démographiques (par exemple, le genre, les revenus, etc.) et tout effet différencié de l'innovation sur ces groupes.

5 Cohérence du plan de mise en œuvre (critère additionnel)

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Selon le stade visé, un bilan des réalisations de l'organisation adapté.
- Selon le stade visé, des plans d'action pour le renforcement des capacités opérationnelles, des méthodologies et des partenariats pour soutenir le déploiement de l'innovation jusqu'à son passage à l'échelle.
- Capacité de l'équipe candidate à mettre en œuvre et à exécuter avec succès le projet tel qu'il a été conçu.
- Des tests cohérents et adaptés à la situation, portant sur la viabilité technique et opérationnelle en conditions réelles, qui peuvent servir de base à une mise en œuvre future.
- Justification claire du montant du financement sollicité, y compris un budget calibré pour le projet.
- Arguments convaincants démontrant que les activités pour lesquelles la demande de financement est présentée renforceront ou permettront d'expérimenter de manière substantielle l'impact et le potentiel de passage à l'échelle de l'innovation.

6 Compétences de l'équipe projet (critère additionnel)

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Articulation claire de l'expertise requise et la démonstration d'une expérience pertinente parmi les membres de l'équipe projet pour exécuter les activités proposées.
- Bonne compréhension du ou des contextes dans lesquels s'inscrit l'initiative, des défis actuels pour la mise en œuvre de l'innovation et des obstacles possibles.
 - Attribution claire et appropriée des rôles clés et du niveau d'engagement au sein de l'ensemble de l'équipe.
 - Engagement clair de toutes les organisations partenaires nécessaires, y compris les rôles et responsabilités de la ou des organisations participantes.

Glossaire

- **Coût-efficacité** : la capacité d'une innovation pour le développement à démontrer un impact plus important par euro engagé.
- **Impact** : démonstration mesurable de la valeur sociale générée par une innovation ou une intervention, attestée par un lien de cause à effet direct et attribuable à cette intervention, généralement testée dans le cadre d'une évaluation d'impact (avec un contrefactuel).
- **Évaluations d'impact** : les évaluations d'impact mesurent les changements au niveau des résultats qui sont directement attribuables à une intervention particulière. Les évaluations d'impact utilisent des méthodes expérimentales (essais contrôlés randomisés ou ECR) ou des modèles quasi expérimentaux pour construire un contrefactuel qui contrôle d'autres facteurs qui auraient pu affecter les résultats en plus du programme.
- **Innovation** : toute solution ayant un fort potentiel pour rendre plus facile, moins coûteux, plus rapide ou autrement plus réalisable l'impact sur le développement, à l'échelle, que les approches existantes pour traiter ce problème de développement.
- **Chemins vers le passage à l'échelle** : les innovations peuvent généralement passer à l'échelle selon l'une des trois trajectoires suivantes :
 - a Trajectoire publique** : une innovation conçue pour passer à l'échelle avec le soutien financier des gouvernements des pays, des donateurs ou des philanthropes.
 - b Trajectoire commerciale** : une innovation conçue pour passer à l'échelle en tant qu'activité commerciale, financée par exemple par les achats des populations, les recettes publicitaires ou le capital commercial.
 - c Trajectoire hybride** : une innovation conçue pour passer à l'échelle via une combinaison de voies à la fois commerciales et publiques (par exemple, en partie par le financement de subventions de donateurs ou d'organisation philanthropiques et en partie par des revenus commerciaux générés ; un gouvernement payant ou subventionnant le coût d'un produit ou d'un service commercialisé qui améliore la vie des populations vulnérables).
- **Pilote** : test de validation d'un nouveau produit, service ou processus d'innovation mis en œuvre dans un contexte réel avec les utilisateurs, bénéficiaires ou la population visés. Les pilotes doivent inclure une hypothèse claire pour les tests, collecter des données sur les performances et tirer des conclusions des activités pilotes.
- **Prototype** : modèle initial ou préliminaire, tel qu'une maquette, un modèle ou une machine, qui définit comment une innovation fonctionnerait et à partir duquel des formes plus élaborées seront développées ou dupliquées. Souvent, il n'a pas encore été testé de manière significative sur le terrain dans des conditions réelles.
- **Essai contrôlé randomisé (ECR)** : type de méthodologie d'évaluation de l'impact selon laquelle les participants à l'étude sont répartis de manière aléatoire entre un ou plusieurs groupes qui bénéficient d'une intervention, appelés "groupes de traitement" ou groupes, et un groupe de comparaison qui ne bénéficie d'aucune intervention. Les chercheurs peuvent alors mesurer les résultats d'intérêt dans les groupes de traitement et de comparaison pour obtenir une estimation rigoureuse et non biaisée du lien de cause à effet entre une intervention et l'impact généré.
- **Preuves rigoureuses** : désignent des preuves méthodologiquement solides, dont le degré de rigueur peut être déterminé par la force de l'affirmation selon laquelle la seule différence de résultats entre ceux ayant bénéficié de l'intervention et ceux n'en ayant pas bénéficié est l'application de l'intervention. Parmi les méthodologies d'évaluation d'impact, les essais contrôlés randomisés (ECR) sont considérés comme les plus rigoureux, suivis par les méthodologies quasi-expérimentales.
- **Théorie du changement** : décrit une stratégie ou un schéma directeur permettant d'atteindre un objectif à long terme visé. La théorie du changement identifie les conditions préalables, les voies et les interventions nécessaires pour atteindre cet objectif.

